

« ZETES INDUSTRIES »

société anonyme

Société anonyme ayant fait appel public à l'épargne
à Haeren (B-1130 Bruxelles), Da Vinci Science Park, rue de Strasbourg, 3/b4
T.V.A. BE 425.609.373. RPM Bruxelles

Assemblée générale ordinaire

1. **Présentation des activités du Groupe Zetes**
2. **Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.**
3. **Prise de connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.**
4. **Discussion sur les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.**
5. **Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix et affectation du résultat.**
6. **Décharge aux administrateurs.**
7. **Décharge au commissaire.**
8. **Nomination d'administrateurs**
9. **Emoluments du conseil d'administration.**
10. **Nomination du commissaire et fixation des émoluments.**
11. **Dérogation à l'Article 520 ter du Code des sociétés.**
12. **Questions des actionnaires conformément à l'article 540 du Code des Sociétés.**

L'AN DEUX MILLE ONZE.

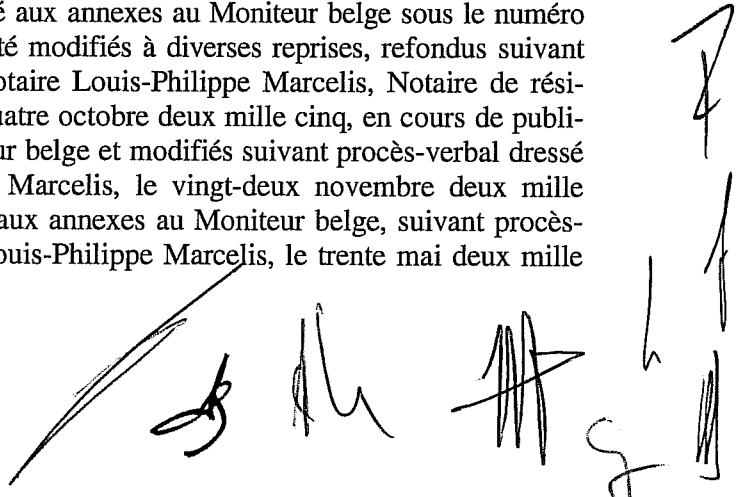
Le vingt-cinq mai,

A Haeren, Rue de Strasbourg 3, Da Vinci Science Park.

S'EST REUNIE :

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme « ZETES INDUSTRIES », société anonyme faisant appel public à l'épargne, ayant son siège social à Haeren (B-1130 Bruxelles), Da Vinci Science Park, rue de Strasbourg, 3/b4, immatriculée au registre des personnes morales, sous le numéro d'entreprise RPM Bruxelles 0425.609.373.

Constituée sous la dénomination "C. and P. Technology" suivant acte reçu par Maître Jean Remy, Notaire ayant résidé à Uccle le vingt six mars mil neuf cent quatre-vingt-quatre, publié aux annexes au Moniteur belge sous le numéro 1618-1; dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises, refondus suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, Notaire de résidence à Bruxelles, le vingt-quatre octobre deux mille cinq, en cours de publication aux annexes au Moniteur belge et modifiés suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, le vingt-deux novembre deux mille cinq, en cours de publication aux annexes au Moniteur belge, suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, le trente mai deux mille



sept, publié aux annexes au Moniteur belge du vingt-huit juin suivant, sous le numéro 07092230, suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, le vingt-huit mai deux mille huit, publié aux annexes au Moniteur belge du treize juin suivant, sous le numéro 08086868, suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, le vingt et un octobre deux mille huit, publié par extraits aux annexes au Moniteur belge du trente octobre suivant, sous le numéro 08171648 et pour la dernière fois suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, le vingt-sept mai deux mille neuf, publié par extraits aux annexes au Moniteur belge du onze juin suivant, sous le numéro 09081202.

BUREAU.

La séance est ouverte à dix heures dix minutes.

Sous la présidence de : Monsieur JACQUES Jean François Marie, domicilié à B – 1410 – Waterloo, avenue de l'Automne, 23, titulaire de la carte d'identité numéro 590-2341158-85.

Lequel nomme en qualité de secrétaire : Monsieur LAMBERT Pierre Louis, domicilié à Place Victor Horta, 84 à B – 1348 – Louvain-la-Neuve, titulaire de la carte d'identité numéro 590-5642466-02.

L'assemblée désigne en qualité de scrutateurs : Monsieur SCHMITZ Alexandre domicilié à 1040 Etterbeek, rue des Erables 15 , titulaire de la carte d'identité numéro 590-7023311-52 et Monsieur GERNAY Olivier domicilié à 1190 Forest, avenue de Fléron 56 , titulaire de la carte d'identité numéro 590-7913027-84

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE.

1/ L'assemblée se compose des actionnaires dont les noms, prénoms, domiciles ou dénominations sociales et sièges sociaux, ainsi que le nombre d'actions dont chacun se déclare propriétaire et le cas échéant l'identité de leur(s) mandataire(s), sont repris en une liste de présences signées par eux ou leur(s) mandataire(s), laquelle après avoir été contresignée « ne varietur » par le Président, les Scrutateurs et le Secrétaire, demeurera ci-annexée.

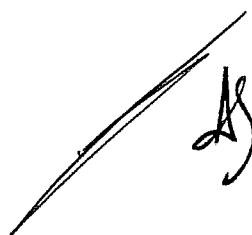
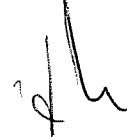
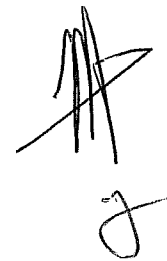
En conséquence la comparution des actionnaires est définitivement arrêtée comme indiqué en ladite liste de présences, soit des actionnaires représentant ensemble deux millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent trente-neuf (2.424.239) actions donnant droit chacune à une voix.

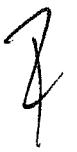
Outre les actions qui ne sont pas représentées, soit deux millions neuf cent soixante-cinq mille quatre cent septante-cinq (2.965.475) actions, y inclus 53.995 actions détenues par Zetes Industries S.A.

Une liste distincte a été établie pour les titulaires de droits de souscriptions nominatifs. L'original en demeurera également ci-annexé.

2/ Outre le Président, sont présents en vue de répondre aux questions qui leur seraient posées, les administrateurs suivants (les autres s'étant excusés préalablement par écrit) :

- Monsieur Pierre LAMBERT, prénommé
- Monsieur Alain WIRTZ
- Monsieur Jean-Marie LAURENT Josi
- Monsieur Alexandre SCHMITZ
- Monsieur Floris VANSINA
- Monsieur Olivier GERNAY




- Monsieur Paul JACQUES et
- Monsieur José-Charles ZURSTRASSEN, tous plus amplement nommés dans la liste de présence des administrateurs, signée par eux et qui demeurera ci-annexée

3/ Le Commissaire est présent en la personne de Monsieur Thierry DUPONT (Thierry Marc), (titulaire de la carte d'identité numéro 590-2058220-03), administrateur de la société civile existant sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée « RSM, Reviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren », ayant son siège social Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Uccle, (RPM Bruxelles 0429.471.656).

4/ En conséquence, après vérification par le Bureau, la comparution est définitivement arrêtée comme acté ci-dessus.

PROCURATIONS

L'ensemble des procurations sous seing privé d'actionnaires reçues, soit 3 pièces, restera annexé au présent procès-verbal, sous forme de 3 originaux et -- fax

EXPOSÉ.

Le Président expose et acte ce qui suit :

I. La présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour :

1. **Présentation des activités du groupe Zetes.**
2. **Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.**
3. **Prise de connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.**
4. **Discussion sur les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.**
5. **Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix et affectation du résultat.**

Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix, en ce compris l'affectation suivante du résultat :

Bénéfice de l'exercice: deux millions cinquante-trois mille deux euros :
€ 2.053.002,00-

Bénéfice reporté exercice précédent :sept cent trente neuf mille quatre cent dix-huit euros :
€739.418,00-

Résultat à affecter :deux millions sept cent nonante-deux mille quatre cent vingt euros :
€ 2.792.420,00-

Prélèvement sur les réserves : deux millions huit cent cinquante-six mille cinq cent quarante-huit euros :
€ 2.856.548,00-

Affectation à la réserve légale : cent deux mille six cent cinquante euros :
€ 102.650,00-

Dividende brut aux actions : à déduire cinq millions trois cent quatre-vingt neuf mille sept cent quatorze euros
€ 5.389.714,00-

Solde du bénéfice reporté : cent cinquante-six mille six cent quatre

Handwritten signatures and initials are present at the bottom of the page, including a large signature on the right and several smaller initials and marks at the bottom center and left.

euros :

€ 156.604,00-

soit un dividende brut de un euro (€ 1,00-) par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de septante-cinq cents (€ 0,75-) par action ordinaire et de quatre-vingt cinq cents (€ 0,85-) par action VVPR.

6. Décharge aux administrateurs:

Proposition de décision: donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.

7. Décharge au commissaire:

Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.

8. Nomination d'administrateurs

Proposition de décision:

- renouvellement des nominations au poste d'administrateur de Zetes Industries S.A. de : Messieurs Pierre Lambert, Jean-Marie Laurent Josi, Alexandre Schmitz, José-Charles Zurstrassen (administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés), Olivier Gernay et Paul Jacques (administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés). Ces mandats prendront fin dès après l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2015 ;

- nominations au poste d'administrateur de Zetes Industries S.A. des sociétés : Alain Wirtz SA ayant pour représentant permanent Mr Alain Wirtz, Jean-François Jacques SPRL ayant pour représentant permanent Mr Jean-François Jacques et Floris Vansina BVBA ayant pour représentant permanent Mr Floris Vansina. Ces mandats prendront fin dès après l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

9. Emoluments du conseil d'administration.

Proposition de décision: approuver les émoluments du conseil d'administration pour l'exercice 2011 : rémunération annuelle de 6.000,00 € par administrateur-non exécutif à laquelle s'ajoute une somme proméritée de 500,00 € pour chaque présence à un Conseil d'Administration et, pour les administrateurs qui sont membres du Comité d'Audit, rémunération de 1.250,00 € pour chaque réunion du Comité d'Audit à laquelle ils prennent part.

10. Nomination du commissaire et fixation des émoluments

Proposition de décision :

- Le Conseil d'Administration propose, sur base de la proposition du comité d'audit, de renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat d'auditeur de RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren SC SCRL (BCE 0429.471.656), ayant son siège social Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Uccle, qui arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011. La société civile RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren SCRL (dé-

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the left and several smaller ones on the right.

nommé en 2008 « Dupont, Koevoets & C^o ») était précédemment représentée par Mr. Thierry Dupont et il est proposé qu'elle soit représentée, à dater du renouvellement du mandat, par Mr Laurent Van der Linden. La société RSM Réviseurs d'Entreprises – Bedrijfsrevisoren sera mandatée pour l'audit des comptes statutaires et consolidés de Zetes Industries SA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013..

- Approbation de la rémunération proposée de 40.000 EUR par an (comptes statutaires et consolidés).

11. Dérogation à l'Article 520 ter du Code des sociétés

Proposition de décision : Pour l'exercice 2011, déroger par approbation expresse de l'Assemblée Générale au prescrit de l'article 520ter du Code des sociétés.

12. Questions des actionnaires conformément à l'article 540 du Code des sociétés.

II. La présente assemblée générale ordinaire a été convoquée avec l'ordre du jour ci-dessus, comme suit :

- ◆ En ce qui concerne les actions au porteur, au moyen d'avis de convocation, contenant l'ordre du jour, parus dans le Moniteur belge du 22 avril deux mille onze.
- ◆ En ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, par courrier ordinaire le 5 mai deux mille onze.

Les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires ont pu être consultés gratuitement et téléchargés sur le site internet de la société (www.zetes.com), à partir du 22 avril deux mille onze.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées, qu'une convocation a été envoyée également aux commissaire et administrateurs. Un exemplaire de la convocation sera conservé.

Le bureau a aussi pris note de la liste des actions ayant fait l'objet d'un enregistrement auprès des organismes suivants : FORTIS BANQUE et KBC BANK.

Le bureau a enfin, prenant en considération les mentions de la convocation, constaté que la société avait pris les mesures nécessaires pour que les actionnaires et les titulaires d'autres titres nominatifs visés à l'article 533 du Code des Sociétés, aient pu prendre connaissance, conformément à la loi, des documents prévus aux articles 120 et 553 du Code des Sociétés.

III. Il résulte de la liste de présence que deux millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent trente-neuf (2.424.239) actions de capital sont représentées à l'assemblée, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut donc délibérer valablement sur son ordre du jour,

IV. Le Président déclare et constate que les formalités prévues par l'article 21 statuts et l'article 536 du Code des sociétés pour l'admission aux assemblées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the left and several smaller ones on the right.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE.

Tout ce qui précède ayant été vérifié par le Bureau, l'assemblée générale constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour, qu'elle aborde ensuite.

QUESTIONS

Le Président invite les participants qui le souhaitent à poser leur question sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Le Président constate ensuite la clôture des débats.

MODALITES DE SCRUTIN.

Le Président invite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décisions qui figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, par vote à main levée.

RESOLUTIONS.

Le président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions des décisions qui figurent à l'ordre du jour. et après avoir délibéré, l'assemblée adopte successivement les résolutions suivantes :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Présentation des activités du groupe Zetes.

Le Conseil d'Administration présente les activités du Groupe.

2. Rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de donner lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, dont les actionnaires avaient pu prendre connaissance avant l'assemblée.

Le rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

3. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de donner lecture du rapport du commissaire, dont les actionnaires avaient pu prendre connaissance avant l'assemblée.

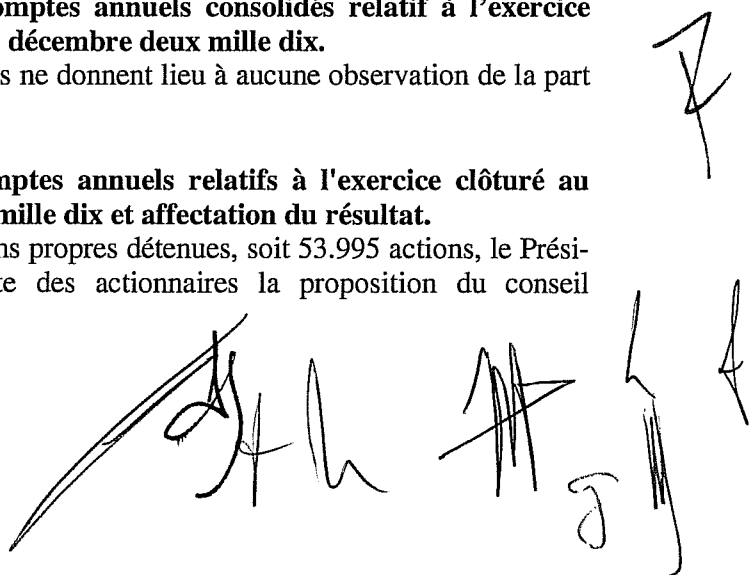
Le rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

4. Discussion sur les comptes annuels consolidés relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.

Les comptes consolidés ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

5. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au trente et un décembre deux mille dix et affectation du résultat.

Compte tenu des actions propres détenues, soit 53.995 actions, le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large stylized 'Z' on the right and several other signatures across the bottom.

d'administration d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix, en ce compris l'affectation suivante du résultat :

Bénéfice de l'exercice: deux millions cinquante-trois mille trois euros :	€ 2.053.003,00-
Bénéfice reporté exercice précédent :sept cent trente neuf mille quatre cent dix-huit euros :	€739.418,00-
Résultat à affecter :deux millions sept cent nonante-deux mille quatre cent vingt et un euros :	€ 2.792.421,00-
Prélèvement sur les réserves : deux millions huit cent cinquante-six mille cinq cent quarante-huit euros :	€ 2.856.548,00-
Affectation à la réserve légale : cent deux mille six cent cinquante euros :	€ 102.650,00-
Dividende brut aux actions : à déduire cinq millions trois cent trente-cinq mille sept cent dix-neuf euros :	€ 5.335.719,00-
Solde du bénéfice reporté : deux cent dix mille six cent euros :	€ 210.600,00-

soit un dividende brut de un euro (€ 1,00-) par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de septante-cinq cents (€ 0,75-) par action ordinaire et de quatre-vingt cinq cents (€ 0,85-) par action VVPR.

Le dividende sera payable à partir du 9 juin deux mille onze.

Le conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir toute démarche en vue d'effectuer ce paiement.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

6. Décharge aux administrateurs:

Le Président soumet ensuite au vote spéciale des actionnaires la proposition du conseil d'administration de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous et par un vote séparé pour chacun d'entre eux :

Monsieur Pierre Lambert

* Votes pour : 2.396.210

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 28.029

Monsieur Jean-Marie Laurent Josi

* Votes pour : 2.424.237

Handwritten signatures and initials of the board members, including a large signature at the top right and several smaller ones below.

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

Monsieur Alexandre Schmitz

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

Monsieur José-Charles Zurstrassen

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

Monsieur Olivier Gernay

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

Monsieur Paul Jacques

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

Monsieur Floris Vansina

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

Monsieur Alain Wirtz

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 2 (Mr Blaise Nkingu)

*** Abstentions: 0

Monsieur Jean-François Jacques

* Votes pour : 2.424.237

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large signature at the top right and several smaller ones below it.

** Votes contre: 2 (Mr Blaise Nkingu)

*** Abstentions: 0

7. Décharge au commissaire:

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille dix.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

8. Nominations d'administrateurs.

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration de renouveler les postes d'administrateurs de la société anonyme ZETES INDUSTRIES de Messieurs Pierre Lambert, Jean-Marie Laurent Josi, Alexandre Schmitz, José-Charles Zurstrassen (administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés), Olivier Gernay et Paul Jacques (administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés). Ces mandats prendront fin dès après l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2015

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration de nommer aux postes d'administrateurs de la société anonyme ZETES INDUSTRIES des sociétés : Alain Wirtz SA ayant pour représentant permanent Mr Alain Wirtz, Jean-François Jacques SPRL ayant pour représentant permanent Mr Jean-François Jacques et Floris Vansina BVBA ayant pour représentant permanent Mr Floris Vansina. Ces mandats prendront fin dès après l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous et par un vote séparé pour chacun d'entre eux :

Monsieur Pierre Lambert

* Votes pour : 2.396.210

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 28.029

Monsieur Jean-Marie Laurent Josi

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0



*** Abstentions: 2

Monsieur Alexandre Schmitz

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

Monsieur José-Charles Zurstrassen

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

Monsieur Olivier Gernay

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

Monsieur Paul Jacques

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

Alain Wirtz SA

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 2

*** Abstentions: 0

Jean-François Jacques SPRL

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 2

*** Abstentions: 0

Floris Vansina BVBA

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

A collection of handwritten signatures and scribbles in black ink, located in the bottom right corner of the page. The signatures are stylized and difficult to read, appearing to be initials or names of individuals.

*** Abstentions: 2

9. Emoluments du conseil d'administration.

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration d'approuver les émoluments du conseil d'administration pour l'exercice deux mille onze de la manière suivante : rémunération annuelle de 6.000,00 € par administrateur-non exécutif à laquelle s'ajoute une somme proméritée de 500,00 € pour chaque présence à un Conseil d'Administration et, pour les administrateurs qui sont membres du Comité d'Audit, rémunération de 1.250,00 € pour chaque réunion du Comité d'Audit à laquelle ils prennent part.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

10. Nomination du Commissaire et fixation des émoluments.

Le Président soumet au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration de renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat d'auditeur de RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren SC SCRL (BCE 0429.471.656), ayant son siège social Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Uccle, qui arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011, ainsi que la représentation de la société RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren soit assurée, à dater du renouvellement du mandat, par Mr Laurent Van der Linden, lequel sera mandaté pour l'audit des comptes statutaires et consolidés de Zetes Industries SA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration d'approuver les émoluments du Commissaire de la manière suivante : 40.000 EUR par an (comptes statutaires et consolidés).

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

11. Dérogation à l'Article 520 ter du Code des sociétés.

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration de déroger, pour l'exercice 2011, par approbation expresse de l'Assemblée Générale au prescrit de l'article 520ter du Code des sociétés.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

* Votes pour : 2.424.237

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 2

12. Questions des actionnaires conformément à l'article 540 du Code des sociétés

Un actionnaire pose une question sur les parts de marché du Groupe Zetes et il y est répondu par un administrateur.

Le Président s'assure que plus aucun participant ne souhaite poser des questions.

CLOTURE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h25 heures.

DONT PROCES-VERBAL.

Dressé, lieu et date que dessus.

Lecture faite, les actionnaires, titulaires de parts bénéficiaires et intervenants, ici présents ou représentés comme dit est, et qui ont exprimés le désir, ainsi que les deux membres du bureau et le commissaire, ont signé.

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, scattered across the bottom half of the page. The signatures vary in style, from cursive to more blocky, and some are partially obscured or overlapping.